Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS 2026022

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260321-202614-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à 10 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Vincent FOLENS, Roseline COURROT, Alexandre COCHARD, Amandine LE GUELLEC, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL, Marie-Laure LE PEMP
Date de convocation : le 17 mars 2026
L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Jean L'HELGOUARC'H, Maire sortant.
Monsieur Myrddin SCOTET est nommé secrétaire de séance.

2026-14/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Madame BORDET Sonia nouvellement élue, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

De fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 23 mars 2026
Publiée ou notifiée le 23 mars 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)